

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

---

---

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 4 novembre 2024, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par Mme Rita St-Gelais et M. Daniel Robillard concernant le 322, 4<sup>e</sup> Chemin du lac Sébastien.**

La présente demande vise à régulariser :

- l'implantation dérogatoire du bâtiment principal construit sur fondation permanente en 1981 sous le permis #1225, afin de conclure une vente

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 4 novembre 2024, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux-mille-vingt-quatre.



**Caroline Boutin, secrétaire-réceptionniste pour  
Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général**

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024 et en publiant une copie sur le site Internet de la municipalité.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.**



**Caroline Boutin, secrétaire-réceptionniste pour  
M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général**